

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1^{er} février 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Gervais Chamberland et Francis Pelletier sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 7 janvier 2010 tel que lu et présenté.

4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2010-02-12

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 75\$** (soit 0,25¢/habitant) à la Croix-Rouge afin de contribuer à la **collecte de fonds d'urgence suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 à Haïti.**

5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

6- APPROBATION DES COMPTES

2010-02-13

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$33 028.52 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

7- MODIFICATION DU BUDGET 2009

2010-02-14

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2009** concernant les dépenses pour l'année 2009 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-681 Électricité +328

02-320-00-412 Serv. juridiques -328

02-702-30 Bibliothèque

02-702-30-670 Fourn. Bur.+987

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-522 Entretien bâtiment -987

8- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RAMSSAGE DES ORDURES DU RANG 6 PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA REDEMPTION

2010-02-15

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$300 à la municipalité de La Rédemption pour le **ramassage des ordures et de la récupération** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 6 Rang 6 à La Rédemption, et ce pour l'année 2010, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.

9- RÉOLUTION POUR PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2010 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

2010-02-16

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **demande au ministères des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2010** et qu'elle autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer les permis d'intervention.

10- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2010

2010-02-17

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande des **soumissions auprès de différentes firmes comptables** concernant la vérification des états financiers et préparation du rapport financier pour les années 2010-2011-2012.

11- VARIA

A) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2010-02-18

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15018447 de BPR Inc.** au montant de \$601.61 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – Route du Portage pour la période du 18 octobre au 31 décembre 2009 pour surveillance bureau et chantier. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

B) DON AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-JEANNE D'ARC

2010-02-19

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 983\$ au Club de l'Âge d'Or de Ste-Jeanne d'Arc** afin de les aider à l'achat d'un micro avec pied, ampli et caisses de son, pouvant servir lors du déroulement de certaines activités dans la municipalité.

L'item C) du Varia est reporté à une assemblée ultérieure.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 20H48.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

